

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Annette FREOUX à Marylise FOIDART
Christian GUEGUEN à Georges THIERY
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE
Isabelle LOISEL à Pierre-Yves LE GROGNEC
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Septembre 2023
Date de l'affichage	22 Septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2023 66 **Attribution d'une subvention à l'association fédérée pour le don du sang
bénévole et à la SNSM de Clohars Carnoët**

Rapporteur : J. Daniel

Lors de l'attribution des subventions, la commission des affaires sociales avait émis un avis défavorable à l'attribution d'une subvention à l'association fédérée pour le don du sang bénévole et à la SNSM de Clohars Carnoët dans la mesure où leurs dossiers n'étaient pas complets.

Compte tenu de l'importance que revêtent ces deux associations et disposant désormais d'un dossier complet pour chacune d'elle, il est proposé d'attribuer à ces deux associations le même montant que les années précédentes à savoir :

- 150 € pour l'association fédérée pour le don du sang bénévole
- 500 € pour la SNSM de Clohars Carnoët

Pour information :

Association fédérée pour le don du sang :

En 2022

- 15 collectes de sang dont 5 à Guidel
- Tenue d'un stand de promotion de don sur le site de la littorale 56 (avril 2022)
- Journée mondiale des donneurs de sang – Promotion de don à Super U (juin 2022)
- Promotion don de sang au Cœur de station à Guidel-Plages – Marché des producteurs (juillet/août 2022)
- Etc.

SNSM de Clohars Carnoët :

Depuis le début de l'année, plus de 16 interventions effectuées à la demande de CROSS ETEL dont 5 le long des côtes de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 21 septembre 2023,

ACCORDE l'octroi d'une subvention de 150 € à l'association fédérée pour le don du sang bénévole

ACCORDE l'octroi d'une subvention de 500 € à la SNSM de Clohars Carnoët

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 29 Septembre 2023
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.